AR Prefecture

058-200067700-20240402-2024_035-BF Reçu le 04/04/2024

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD NIVERNAIS

Le 02 Avril 2024 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Régine ROY, Présidente. <u>Date convocation</u>: 26 Mars 2024. <u>Présents</u>: AUGER Catherine, BARBIER Daniel, BERNARD Colette, BORNET Carole ;CAILLOT Daniel, CHARLOT Alexandre ; CLAVEL Eric, COLAS David, DAGUIN Gérard, FOREST Jean-Yves, GATEAU Mireille, GAUTHERON François, HOURCABIE Guy, JAMET Christine, MAZOIRE Guy, MONNETTE Jean-Marie, MOREAUX Jacques, RENARD Cyril, ROY Barbara, ROY Régine, SCHWARZ François, SIMONNET Pascale, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal; VENUAT Éric, VINCENT Michel, VINGDIOLET Marie-Christine, <u>Excusés</u>: BARBIER Roger (pouvoir à Colas D.); DUMONT Sylvie, ESCURAT Elisabeth, JOACHIM Mélanie (pouvoir à Monnette JM.), LEMOINE Fernand (pouvoir à Daguin G.), LEROY Anne (pouvoir à Venuat É.), LOUHET Damien (pouvoir à Gateau M.), MARTIN Michel (pouvoir à Roy R.), MOREAU Alain, ROLLIN Philippe (pouvoir à Bernard C.), <u>Absents</u>: BOUILLON Sandra, BOUZOULA Yasmina, FONGARO Laurent; GIRARD Pascal, GUYOT Justine, JAILLOT Annick, SAURAT Jean-François; <u>Secrétaire de séance</u>: COLAS David <u>En exercice</u>: 44. Présents: 29. Votants: 36

18. <u>Affaires financières – Adoption du Budget Primitif – Lotissement Four à Chaux II 2023</u> (29800)

Ce budget annexe obéit aux règles spécifiques des budgets de lotissement où les opérations de viabilisation sont valorisées en section de fonctionnement avant d'être constatée en stock en section d'investissement, puis déstockées à mesure des ventes.

Il s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à 1 324 417 € en fonctionnement et à 1 140 242 € en investissement.

Les dépenses de fonctionnement, cumulent les travaux de fin d'aménagement de zone, la purge archéologique d'une parcelle, une étude sur la zone de l'ancienne Céramique à 815 214 €.

Les recettes de fonctionnement d'un montant de 148 691,11 € correspondent à la subvention de l'Etat relative aux travaux de purge et à une étude réalisée en 2017 pour un projet de pellets ainsi qu'au résultat de 35 483,89 €.

Il faut souligner que la section d'investissement s'équilibre avec une avance du budget principal d'un montant de 631 336,47 € tant que les ventes des parcelles restantes ne sont pas réalisées.

Ces parcelles sont valorisées comme suit :

- 3 parcelles d'une contenance totale de 23 370 m² pour 233 700 € HT
- 6 parcelles d'une contenance totale de 11 293 m² pour 112 930 € HT
- la grande parcelle (comprenant les parcelles AV164, 181 et 110) d'une contenance de 140 636 m² pour 1 125 088 € HT.

Les autres écritures inscrites à ce budget primitif correspondent aux écritures de stock conformément à la technique de l'inventaire intermittent.

Madame la Présidente demande au Conseil Communautaire :

De l'approuver

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agrée la proposition

Fait à Decize, le 02 Avril 2024

32

AR Prefecture

058-200067700-20240402-2024_035-BF Reçu le 04/04/2024

La Présidente,

Certifié exécutoire par la Présidente, Compte tenu de la transmission

En Préfecture le 04/04/2024

Et de la publication le 04/04/2024

La Présidente